



# Vert

**CONTACT**

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION  
DES VERTS FRANÇAIS ET EUROPÉENS

**589**  
bis

DU 23 AU 29  
DÉCEMBRE  
2000

7 FRANCS  
1,06 EURO

## Conseil national interrégional (CNIR) de Paris - 16 et 17 décembre 2000

### Compte-rendu des décisions

#### La crise de la vache folle

Le Conseil national interrégional (CNIR) des Verts, réuni à Paris les 16 et 17 décembre 2000, se félicite de la décision prise par le gouvernement français d'interdire les farines et graisses animales dans l'alimentation animale que Les Verts demandent depuis plusieurs années, et encourage les autres pays européens à s'engager dans la même voie. Le CNIR demande à la Commission européenne de poursuivre sa démarche tendant à la suppression des farines et graisses animales, en insistant sur la nécessité de procéder à une interdiction définitive de ces farines dans l'alimentation animale et non à une interdiction temporaire de six mois à partir du 1<sup>er</sup> janvier comme cela est prévu aujourd'hui.

Le CNIR sollicite la mise en place d'une surveillance épidémiologique comprenant des tests de dépistage de l'ESB pour tous les types d'élevages ayant été nourris aux farines et graisses animales (ovins, porcins, volailles, poissons). Le CNIR demande des tests systématiques en abattoir pour les animaux de plus de deux ans afin de sécuriser la filière et rassurer les consommateurs. Le CNIR demande une aide aux revenus pour tous les éleveurs européens qui sont maintenant touchés par la crise (elle pourrait être de 2 000 F par animal vendu en boucherie ou à l'élevage, plafonnée à 30 000 F par actif familial : versement pour moitié par simple déclaration, pour moitié sur justification des ventes).

Le CNIR demande la mise en place de subventions pour une reconversion des éleveurs bovins durement touchés par la crise afin que ceux-ci puissent renouveler leur élevage par des bêtes nourries à l'herbe et par des compléments alimentaires à base de graines, de luzerne et

d'oléoprotéagineux, ces compléments étant bien sûr produits sans OGM. Le CNIR demande que l'entreposage et la destruction des stocks de farines se passent dans des conditions garantissant la sécurité environnementale et sanitaire des personnels concernés et des riverains, respectant d'une manière générale les recommandations prononcées par les autorités scientifiques. Le CNIR se félicite de la mise en place d'une commission d'enquête sur les farines animales qui devra notamment mettre en lumière les responsabilités, particulièrement de la DGCCRF, qui ont conduit à la tolérance la présence de 0,3 % de farines animales dans l'alimentation des ruminants, et demande des poursuites contre les industriels, les établissements bancaires et tous ceux qui participent à l'importation illégale des farines.

Le CNIR demande au gouvernement de renforcer les moyens de la recherche fondamentale et épidémiologique sur la maladie de la vache folle, les inquiétudes de la population résultant beaucoup plus des incertitudes scientifiques et du discours anesthésiant de nombreux responsables que d'une quelconque "psychose". Le CNIR demande la remise en cause par l'Union européenne de la partie des accords de "Blair House" portant sur la limitation de la culture des oléoprotéagineux pour relancer cette production en Europe et compenser la suppression des farines dans l'alimentation bovine.

#### Les organismes génétiquement modifiés

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 et 17 décembre 2000, regrette l'arrêt du conseil d'Etat du 22 novembre dernier levant la suspension de culture pour trois maïs transgéniques et prolongeant à dix ans l'autorisation.

Le CNIR demande que soit appliqué un moratoire européen sur l'importation, la culture et la commercialisation de toute variété d'OGM. À défaut de moratoire européen, le CNIR demande au gouvernement d'instaurer un moratoire national, en commençant par revenir sur les autorisations données, rejetées par les consommateurs et les producteurs. Le CNIR demande à la France et à l'ensemble des pays européens de ratifier le plus rapidement possible le protocole "Biosécurité" et de faire un travail de persuasion auprès des autres pays pour que le nombre de cinquante États signataires soit rapidement atteint et que le libre choix des pays à consommer ou pas des produits OGM soit préservé (une interdiction du commerce avec les pays qui n'ont pas signé le protocole pourrait être envisagée). Le CNIR demande la mise en place d'une procédure de responsabilité sans attendre la mise en œuvre du protocole, ainsi qu'une obligation d'étiquetage complet et informatif sur tous les produits OGM susceptibles d'être disséminés dans l'environnement ou être présents dans l'alimentation. Il s'agit surtout de définir la responsabilité des producteurs et des exportateurs d'OGM en cas d'atteinte à l'environnement ou de problèmes sanitaires.

#### La politique agricole et alimentaire

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 et 17 décembre 2000, estime nécessaire la réorientation des systèmes d'aides agricoles au bénéfice de la mise en œuvre d'une agriculture paysanne et bio garantissant la sécurité et la qualité alimentaire pour tous, assurant un mode de vie et des revenus décents pour les producteurs, et respectueuse de l'environnement. Tout ce qui favorise une meilleure

transparence sur les modes d'élevage et la mise en place de circuits courts devra être encouragé.

Le CNIR engage en conséquence la France à préconiser une nouvelle réforme de la PAC passant notamment par une éco-conditionnalité, une sécu-conditionnalité et un plafonnement des aides, la suppression des subventions aux exportations et à l'irrigation.

Le CNIR demande au gouvernement de favoriser l'agriculture biologique dans le cadre de la PAC, des CTE, d'aides fiscales (sur le foncier, sur la TVA, etc.), de l'affectation des fonds de l'ANDA, de la mise en marché (notamment par des circuits alternatifs et innovants ainsi que de circuits courts garants d'une réelle traçabilité) et la préconisation de cahiers des charges pour l'alimentation dans les cantines.

Le CNIR demande au gouvernement de favoriser la mise en œuvre des CTE, pour une sensibilisation des agriculteurs, et des cahiers des charges plus incitatifs en matière environnementale (meilleure gestion de l'eau, valorisation des surfaces en herbe, actions en faveur de la biodiversité, conservation de la diversité variétale, gestion patrimoniale des territoires et des paysages, mise en place d'un Plan luzerne, valorisation des produits de qualité, aide à la création d'emplois, limitation de l'usage des phytosanitaires et de l'irrigation) et un respect plus strict de l'équilibre entre les deux volets des CTE.

Le CNIR demande que soient mises en place les conditions d'un autre type d'alimentation dans les restaurations collectives, notamment scolaires et hospitalières. Cette alimentation devra garantir la sécurité et la qualité des denrées et des préparations, ainsi que promouvoir des pratiques de proximité et d'approvisionnement et de saisonnalité. Un tel

changement impliquera un appui technique généralisé auprès des dispositifs d'intendance des collectivités, des modifications spécifiques au Code des marchés publics, et une adaptation des réglementations sanitaires à opérer en fonction de la réalité des filières et des process de fabrication.

Le CNIR soutient la volonté de la ministre de l'Environnement de mettre en place des pollutaxes sur l'utilisation des phytosanitaires (pesticides, etc.) et sur la pollution par les nitrates, mais souhaite que le produit de ces taxes soit affecté au soutien à l'agriculture durable et à la reconversion des exploitations polluantes.

Le CNIR demande la mise en place d'un observatoire indépendant sur les financements publics affectés à l'agriculture. Le CNIR demande l'arrêt des élevages en batterie et une réorganisation des filières de production animale fondées sur le lien au sol. Le CNIR demande l'arrêt de l'emploi des antibiotiques sur des bêtes saines à titre de prévention.

Le CNIR dénonce l'utilisation par l'agriculture productiviste de l'émotion soulevée par la crise bovine pour la promotion d'organisations FARE, visant à capter des fonds publics importants sans donner aux consommateurs les garanties apportées par un cahier des charges qu'on impose aux agriculteurs "bio", et ceci au détriment des réseaux d'agriculture durable. Le CNIR demande l'organisation de conférences citoyennes sur les filières alimentaires permettant de sortir les politiques alimentaires du seul dialogue ministère/agriculteurs, d'interroger les citoyens sur la pertinence de la course au "toujours moins cher" aux dépens de la qualité, et d'organiser le droit de suivi ; à cette occasion, il demande l'expérimentation de plusieurs formes de forums citoyens pour l'évaluation des choix technologiques.

Le CNIR demande la mise en place rapide d'une grande agence de sécurité sanitaire des aliments au niveau européen. Le CNIR demande la mise en place d'une collaboration avec les pays du Sud afin d'aider à la promotion d'une agriculture non productiviste et nourricière. Il peut s'agir d'aides à des initiatives locales ou d'actions de formation dont l'origine et la destination pourront se trouver tant en Europe que dans les pays du Sud.

#### La recherche agronomique publique

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 et 17 décembre 2000, estime nécessaire la réorientation de la politique de l'INRA qui privilégie actuellement sa branche "génoplatte" au détriment des autres voies de recherche. Le CNIR demande des mesures de soutien financier particulières aux recherches scientifiques et technologiques orientées vers la gestion d'un écosystème et non vers des solutions de haute technologie déjà financées par le complexe agro-industriel et pharmaceutique.

#### La future loi sur l'eau

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 et 17 décembre 2000, décide que Les Verts organiseront dès le premier trimestre 2001, une campagne d'information et de mobilisation en faveur de la future loi sur l'eau. Ils s'opposeront à toute tentative visant à limiter ou à dénaturer les objectifs d'équité et de transparence qui sont ceux de la loi. Ils agiront pour que le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement devienne réellement le "ministère de l'eau", c'est-à-dire celui qui aura en charge la totalité des compétences concernant la gestion de l'eau.

SUITE PAGE 2...

# Conseil national interrégional (CNIR) de Paris - 16 et 17 décembre 2000

... SUITE DE LA PAGE 1

Pour qu'il dispose, en particulier, d'une "police de l'eau" apte à remplir les fonctions de prévention des pollutions et de sanction des infractions. Un débat suivi du vote éventuel de motions sera organisé au CNIR de janvier avec la participation de représentants du ministère, des députés et de la commission Eau des Verts.

## La Côte-d'Ivoire

Les graves événements qui secouent la Côte-d'Ivoire risquent de faire basculer ce pays dans la guerre civile. Les élections présidentielles du 22 octobre et les élections législatives du 10 décembre ont eu lieu dans un contexte inacceptable sur le plan des droits de l'homme et des droits politiques :

- 14 candidats sur 19 ont été déclarés inéligibles à l'élection présidentielle dont le président du Rassemblement des Républicains (RDR) M. Alassane Ouattara ;
- disparitions, tortures et emprisonnements arbitraires, massacres, atteintes caractérisés aux droits de l'homme se sont multipliés.

Lorsque le 24 décembre 1999, le général Robert Guei a pris le pouvoir au nom du Conseil national de salut public, il a laissé croire qu'il comptait avec l'ère Bédié et le concept d'ivoirité. Or, à quelques détails près, le code électoral ressemble au précédent. Robert Guei a fait du Bédié sans Bédié. Et Laurent Gbagbo, élu président à l'issue de cette mascarade d'élections continue sur sa lancée. Son parti, le FPI, attise la xénophobie et l'exclusion pour des raisons politiciennes, pour se débarrasser de ses rivaux et notamment d'Alassane Ouattara. Les élections législatives ont vu la confirmation de ce qui s'était passé aux Présidentielles. Une partie de la population s'est senti de fait exclue du scrutin. L'ivoirité c'est la xénophobie, le tribalisme, l'ethnisme, c'est un poison raciste qui se répand dans toute la société. La Côte-

d'Ivoire est entourée de cinq pays. De tout temps, les populations se sont déplacées par-delà les frontières instaurées depuis l'ère coloniale dans l'ancien empire du Mali. Ces populations se sont toujours mélangées. Ceux qui réécrivent l'histoire au nom de l'ivoirité en dénonçant les faux ivoiriens, les burkinabés, les maliens, traitant les musulmans de délinquants sont des criminels qui poussent la population au génocide. Ils sont responsables et coupables des futurs massacres. L'élection de quelque personnalité que ce soit dans ces conditions ne peut être considérée ni comme légale ni comme légitime. La communauté internationale doit réagir fermement. Il faut refuser de cautionner la mascarade du vote.

L'enjeu est clair : la crise en Côte-d'Ivoire ne concerne pas seulement le peuple ivoirien. Elle a une dimension régionale : elle risque de déstabiliser le Burkina-Faso, la Guinée, le Mali. Le pouvoir utilise l'ethnisme pour se débarrasser de ses concurrents ; nous ne devons pas laisser perpétuer au nom de l'ivoirité un second Rwanda, une nouvelle Sierra Leone ou un nouveau Libéria. La France doit parler clairement. Elle ne peut se réfugier derrière l'alibi de la légalité des élections. Le CNIR dénonce tous les fauteurs de guerre qui utilisent le nationalisme et la xénophobie pour arriver au pouvoir par tous les moyens possibles.

Le CNIR estime que, devant la gravité de la situation en Côte-d'Ivoire, il faut tout faire pour favoriser un compromis. Les acteurs politiques et les représentants de la société civile doivent se réunir pour redéfinir des règles du jeu politique en vigueur. Un gouvernement de transition réunissant toutes les forces politiques doivent préparer de nouvelles élections où tous les candidats pourront se présenter dans des conditions d'égalité. Le CNIR condamne vigoureusement la position d'appui du PS français au FPI

et à son chef, Laurent Gbagbo qui s'est refusée à organiser des élections démocratiques, transparentes et ouvertes à tous. Le CNIR considère que le Front Populaire Ivoirien et son président Laurent Gbagbo ont cautionné l'élection présidentielle en y participant et en cautionnant le concept d'ivoirité. Le CNIR propose qu'une mission d'information des Verts soit conduit en Côte-d'Ivoire pour faire un rapport sur la situation y prévalant.

## Les vaccinations

Les vaccinations ont constitué, dans la première partie du XX<sup>e</sup> siècle, un incontestable progrès en terme de santé publique, et permis de sauver de nombreux enfants, à une époque où l'hygiène individuelle et collective d'une part et/ou les préoccupations environnementales d'autre part, étaient ignorées. Elles continuent de permettre la protection contre certaines pathologies mortelles pour de nombreux enfants, en particulier dans certaines régions très défavorisées de la planète.

Cependant les vaccinations ne sont pas toutes dénuées d'effets secondaires, voire d'accidents, et leur impact sur l'écologie environnementale n'est pas encore bien connu. L'efficacité de certaines vaccinations est actuellement remise en partie en cause, et de nombreux pays de la communauté européenne ont supprimé certaines obligations vaccinales.

Or, sans avoir accepté de débattre de ces différents aspects, dans le but principal prétendu de lutter contre les sectes, l'ordonnance n°2000548 du 15 juin 2000 modifiant le Code de la santé publique, a durci les sanctions pénales et financières pour les parents refusant les vaccinations pour leurs enfants. Cette loi doit être ratifiée par le Parlement dans les prochains jours. Le CNIR, conscient que les points de vue et sensibilités sur ce sujet sont très variés au sein

de leur parti, et convaincus de leur rôle fondamental dans l'impulsion à donner pur réflexion scientifique, philosophique et politique de qualité, hors de l'influence, tout à la fois des lobbies de l'industrie pharmaceutique et de celle des groupements sectaires demande aux députés Verts de prendre position pour un moratoire concernant l'application de ces sanctions ;

## Le vote nominal

Nonobstant le travail plus vaste qui reste à faire sur la grille de cumul et d'incompatibilités, le CNIR décide de retirer de la "grille d'incompatibilité" les fonctions consultatives.

## Le secrétaire national des Verts

Jean-Luc Bennahmias a fait part par courrier (joint au document de séance) de sa décision de quitter la fonction de secrétaire national des Verts au plus tard lors du CNIR de juin 2001. Le CNIR accepte que, dans ce cas précis, l'application de la grille d'incompatibilité en vigueur à Toulouse, s'effectue dans ce délai, qui permettra d'assurer la continuité de l'animation du mouvement.

## La Réunion

Le Conseil national interrégional des Verts réuni les 16 et 17 décembre 2000 à Paris, considérant :

- le projet institutionnel des Verts, qui propose la suppression des départements ;
- l'expérience de la Corse, pour laquelle le découpage en départements n'a rien apporté, et est maintenant remis en cause ;
- l'absence, à La Réunion, de contexte géographique ou culturel pouvant justifier un tel découpage ;
- le coût de l'opération, encore mal estimé, mais dont l'importance est réelle ;
- les attentes de la population réunionnaise, qui portent sur de réelles priorités (chômage, transports, culture, etc.),

le CNIR se prononce contre la

bidépartementalisation de La Réunion ; il mandate les députés Verts pour intervenir en séance, et voter, contre tout projet de bidépartementalisation à La Réunion, qui ne serait pas validé par référendum. Le CNIR mandate le Collège exécutif pour diffuser un communiqué de presse précisant la position des Verts Contre la bidépartementalisation.

## La commission Gays et lesbiennes

Le Conseil national interrégional des Verts, valide la candidature à la responsabilité de la commission Gays et lesbiennes de Jean-Bernard Peyronel et Elisabeth Loichot.

## L'élection du Bureau du CNIR

Das d'élus au collège masculin. Nouveau vote lors de la prochaine réunion du CNIR. Collège femmes : Odile Vignal : 63 voix. Élu. Martine Beuraert : 54 voix. Élu.

## La tutelle de l'Hérault

Le Collège exécutif (CE), chargé de la tutelle de l'Hérault, après l'exposé de son rapport sur la situation de ce département, souhaite recevoir quitus, et avoir l'approbation du CNIR pour :

- la gestion des adhésions de l'Hérault en suspens : elles seront présentées au CAR, devant ses délégués actuellement désignés pour être validées. Tout cas litigieux reviendra au "national". Ces adhérents ayant été privés d'une participation normale au mouvement verront leur cotisation affectée à l'année 2001 ;
- le remboursement des adhésions non validées par le processus des commissions d'enquête de Sète, Montpellier et Larnas. Ces personnes seront remboursées. Une lettre accompagnera le chèque, laissant une possibilité de remplir les conditions ;
- un mandat au département pour réunir son CD et entamer la réflexion sur les cantonales ;
- la programmation des AG des villes sous tutelle le 6 janvier ; suivie d'une AG départementale, le 7 janvier, qui validera les candidats aux cantonales si le CD ne parvient pas à en décider sereinement ;
- la levée à terme de la tutelle de l'Hérault s'il se confirme qu'une grande rigueur sur les procédures et l'éthique (dialogue, refus d'accusations dans la presse, reconstruction de la cohésion du groupe) suivent une voie encourageante. Le CNIR donne quitus au CE sur sa tutelle de l'Hérault et donne approbation sur ces propositions.

Considérant l'accumulation de tensions dans cette année préélectorale, les soupçons d'entrisme, les fortes influences exercées par nos partenaires locaux socialistes et communistes, le CE souhaite que pour les villes du département sous tutelle : Frontignan, Montpellier, Sète, le CNIR se prononce sur la préconisation suivante : « Recommander aux groupes locaux de ces villes de faire des listes autonomes pour les Municipales ».

Ainsi les conditions seraient favorables à une obligation de travail collectif, le message Vert serait clair et les soupçons du domaine du passé.

## Pour une éco-politique internationale

Suite à la motion "Pour une éco-politique internationale", votée à 85 % aux AG décentralisées, le CNIR décide de consacrer un temps de l'ordre du jour de sa réunion des 27 et 28 janvier 2001 à l'amendement du projet de "Charte des Verts mondiaux", devant être votée à Canberra les 16 et 17 avril 2001, afin de mandater le délégué(e) des Verts français sur un contenu et des propositions. Il mandate la déléguée aux relations internationales, en liaison avec les commissions et notamment la commission Transnationale, pour fournir au CE une synthèse des propositions d'amendement.

## Le troisième aéroport international

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 et 17 décembre 2000, affirme que le projet de troisième aéroport international dans le Grand Bassin Parisien est aberrant d'un point de vue écologiste et contraire à l'esprit du développement soutenable. Le CNIR rappelle sa totale opposition au développement effréné du trafic aérien, qui passe par la création d'un troisième aéroport international et par le développement des aéroports de province. Au contraire, ils favorisent, pour les trajets de courte durée, le recours au transport ferroviaire. Le CNIR mandate ses porte-parole et les député(e)s Vert(e)s nationaux pour réaffirmer haut, fort et rapidement cette position publiquement. Le CNIR demande à leurs ministres de soutenir cette demande au sein du gouvernement.

Le compte-rendu complet des décisions du CNIR est disponible auprès du Secrétariat national 107 avenue Parmentier, 75011 Paris. Tél. 01 43 55 10 01 - Sur Internet : www.verts.imagnet.fr Par E-mail : documentation@les-verts.org

**vert** L'OURS

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION DES VERTS FRANÇAIS ET EUROPÉENS  
Rédaction : 107 avenue Parmentier, 75011 Paris  
Tél. : 01 43 55 10 01 - Fax : 01 43 55 16 15  
E-mail : vcontact@verts.imagnet.fr  
Web : http://www.verts.imagnet.fr

Directeur de publication : Stéphane Poli  
Directeur de rédaction : Jean-Luc Bennahmias  
Rédactrice en chef : Géraldine Bojyer  
Assistante de rédaction, photographe : Julie Bériot  
Secrétariat de rédaction/mise en page : GB et JB  
Reporter : Éric Marquis  
Dessin de Charlie-Hebdo reproduits avec l'aimable autorisation de notre excellent confrère Imprimerie : Presse Pluriel, Paris - Tél. : 01 43 66 71 53  
Tirage : 10 000 ex. CPPAP n°68 242 - ISSN 0298-8089  
Ont aussi collaboré à ce n° : Régis Édard, Ruffin Mpaoka, P Yann Salaun

JE M'ABONNE À **vert**

HEBDOMADAIRE ÉDITÉ PAR ÉCODIF  
Abonnement individuel :  un an : 200 F  
Tarif spécial adhérent des Verts :  un an : 150 F  
Abonnement institutionnel :  un an : 300 F  
Chômeurs, étudiants... :  un an : 100 F  
Les nom, prénom et adresse de nos abonné(e)s sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement avec Vert Contact, sauf opposition motivée. Dans ce cas, la communication sera limitée au service de l'abonnement. Les infos pourront faire l'objet d'un droit d'accès et de rectificatif dans le cadre légal.

Nom ..... Prénom .....  
N° rue .....  
Code postal ..... Ville .....

Tél. .... Fax .....

Coupon à renvoyer avec votre règlement par chèque bancaire ou postal (exclusivement) à Vert-Contact, Service abonnement, BP 90, 75961 Paris Cedex 20 - Tél. : 01 43 66 16 05

JE REJOINS

**Les Verts**

Nom .....  
Prénom .....  
N° rue .....  
Code postal .....  
Ville .....  
Tél. ....  
Fax .....  
Profession .....

Coupon à renvoyer (ne pas envoyer d'argent, vous recevrez sous peu un courrier) Les Verts, service Adhésions - 107 av. Parmentier, 75011 Paris

